

Découvrez la Seconde TREMPLIN



POUR QUI?

Pour des élèves :

- Qui n'ont pas toutes les compétences pour une entrée sereine en seconde générale et technologique
- Qui n'ont pas de projet vers une Seconde Professionnelle
- Motivés et prêts à s'investir malgré leurs difficultés antérieures



OBJECTIFS

- Consolider les acquis du collège et initier les élèves aux méthodes de travail plus spécifiques au lycée
- Réconcilier l'élève avec l'école, l'aider à reprendre confiance en lui



La classe de Seconde Tremplin au lycée est une classe « passerelle » entre la classe de troisième et la classe de Seconde Générale et Technologique. Elle permet ainsi de préparer au mieux aux formations du Lycée.

CONTENU DE LA FORMATION

Les élèves de la classe de Seconde Tremplin travaillent sur un calendrier pédagogique identique aux autres élèves de Seconde Générale et Technologique.

Une formation de la personne

- Des projets interdisciplinaires
- Des groupes modulables
- Des temps d'intégration pour une dynamique de groupe
- Un projet personnel et professionnel en constante élaboration
- Un accompagnement du jeune dans la construction de son projet d'orientation

Un suivi assuré par l'ensemble des enseignants de la classe

- Tutorat au service du jeune
- Entretiens individuels réguliers avec l'équipe pédagogique
- Concertation régulière des enseignants

Un contenu de formation original

- Une reprise des notions de troisième
- Une ouverture sur les contenus du lycée
- Une volonté d'encourager les élèves à découvrir (deux périodes de stage en entreprise, immersions en lycée technologique et/ou professionnel)



Découvrez la Seconde **TREMLIN**



LES ATOUTS DE LA CLASSE

- Une classe à effectif réduit (20 élèves maximum)
- Une équipe éducative qui souhaite s'investir
- Un travail d'équipe basé sur la confiance
- Une évaluation valorisante
- Une individualisation des stratégies pédagogiques
- Une classe qui évolue au rythme des élèves
- Des élèves acteurs de leur avenir



CONDITIONS D'ADMISSION

- Sur dossier (appréciations, comportement, réorientation)
- Avis favorable d'admission par le directeur du collège où le jeune est scolarisé
- Entretien d'admission en juin
- Engagement par contrat avec l'établissement



APRÈS LA SECONDE, JE PEUX POURSUIVRE VERS

- Le Lycée Technologique : une place est disponible pour tous les élèves en 1^{ère} STMG ou 1^{ère} STI2D dans l'établissement*
- Le Lycée Professionnel
- Si le projet d'orientation l'exige, vers un doublement en 2nde générale pour accéder au Baccalauréat général

**si les résultats le permettent, et sous réserve du respect du règlement de l'établissement*

